

Règlement « Paris Shop & Design » 2025

Introduction

Paris a la chance de disposer d'une exceptionnelle densité de commerces d'une part, ainsi que de professionnels du design et de l'architecture d'autre part. Ces deux secteurs d'activité sont très complémentaires, le design permettant d'interpréter l'espace de vente comme une composante de l'expérience d'achat proposée, au bénéfice de la relation client.

Pour encourager et développer ces synergies, la CCI Paris organise le Prix « **Paris Shop & Design** », en collaboration avec des partenaires publics et privés (1^{ère} édition en 2012).

1. Objectif visé

L'objectif de cette initiative est de faire œuvre de pédagogie, en primant des réalisations exemplaires et en démontrant ainsi l'apport d'une démarche design pour les points de vente. Cette démarche pouvant avoir été menée par le commerçant lui-même ou – le plus souvent - avec l'intervention d'un architecte ou d'un designer.

Ce prix valorise la créativité et la qualité des innovations mises en œuvre chez les commerçants. Les distinctions récompensent les commerçants et leurs prestataires (professionnels de l'architecture ou du design) pour la qualité globale de leurs réalisations. **Il s'agira de démontrer par l'exemple, l'effet de levier économique du design du point de vente comme moteur de l'excellence globale du service rendu.**

2. Modalités d'organisation

2.1. Conditions de participation

La participation au prix est **gratuite** et ouverte à l'ensemble des commerces et prestataires de services parisiens, **disposant d'un point de vente ouvert au public, qu'il s'agisse de commerçants indépendants, d'enseignes ou de franchises.**

Les commerces devront avoir réalisé leurs aménagements, **dans les 3 ans** précédant leur candidature, que ce soit :

- avec l'appui de designers, architectes ;
- avec des aménageurs de lieux de vente ;
- avec les équipes de conception interne aux enseignes, groupes, franchises...
- ou encore par les commerçants eux-mêmes.

2.2. Critères de sélection

L'évaluation des candidatures prendra en compte les critères suivants :

- **Fonctionnalités du design d'espace** : fluidité du parcours client, qualité de la lumière et de l'acoustique, ergonomie du site, accessibilité ;
- **Services apportés** : innovations dans la relation client et bénéfices perçus par les clients eux-mêmes.
- **Atouts de différenciation** : originalité globale du concept, nature des innovations ;

- **Plus-value commerciale** : eu égard à l'investissement, bénéfices attendus ou constatés en termes d'exploitation, d'image, de process...
- **Dimension environnementale et sociale dans la conception et les travaux** : parcours client, nature et provenance des matières premières, optimisation du bilan énergétique, main d'oeuvre.
- **Dimension esthétique** : identité visuelle, efficacité et cohérence de l'agencement.

3. Processus de sélection

3.1. Commission de présélection

Sur la base des critères d'évaluation ci-dessus, cette commission sera chargée d'effectuer une présélection de **12 dossiers « finalistes »** parmi la totalité des dossiers reçus et **3 finalistes pour le prix Terrasses** du domaine public.

Les commerces présélectionnés pourront être visités, photographiés et/ou filmés, en prévision de la présentation de leur dossier de candidature aux membres du jury et de la soirée de remise des prix. En soumissionnant, les candidats acceptent par avance cette coopération.

Composition de la commission de présélection :

La commission de présélection s'appuiera sur les compétences internes à la CCI Paris et les expertises externes jugées nécessaires pour couvrir les compétences liées au commerce, à l'architecture et au design.

3.2. Jury de sélection

Le jury sélectionne le projet lauréat parmi les finalistes.

Composé d'une dizaine de membres, le jury rassemblera des experts dans les domaines de l'architecture, du design et du commerce. Sa présidence sera assurée par une personnalité qualifiée externe à la CCI de Paris. Ses décisions sont irrévocables et ne sont susceptibles d'aucun recours.

3.3. Prix du Public

En amont de la cérémonie, le grand public sera amené à voter parmi les finalistes pour leur candidat préféré. Le prix du public sera révélé lors de la cérémonie au mois du 13 octobre 2025

4_ Remise des Prix

Les binômes lauréats (commerçants, designers et/ou architectes), ou le commerçant seul le cas échéant - recevront leurs prix lors d'une cérémonie en octobre 2025 en présence des partenaires institutionnels et privés du monde économique ainsi que de la presse.

Les lauréats bénéficieront de retombées médiatiques et d'appuis promotionnels au travers des outils de communication et des relais d'information des organisateurs et partenaires de l'événement. Ils pourront également se prévaloir de leur prix, à titre de référence, dans leur propre communication d'entreprise.

L'ensemble des finalistes (commerçants et concepteurs) recevra – libre de droits – des réalisations visuelles de leurs projet qui auront été projetés lors de la soirée de remise des prix.

5_ Modalités de dépôt des candidatures

La participation au Prix « Paris Shop & Design » est **gratuite**.

La candidature doit être enregistrée :

entre le 17 mars 2025 et le 31 mai 2025 sur <https://cci-paris.wiin.io/fr/applications/paris-shop-et-design-2025> pour les commerces et **entre le 17 mars au 30 juin 2025** sur <https://cci-paris.wiin.io/fr/applications/paris-shop-et-design-terrasse-2025> pour le prix Terrasses.

5.1. Date limite de dépôt :

Les candidatures devront être validées au plus tard le 31 mai 2025 à minuit pour les commerces et le 30 juin 2025 pour les terrasses.

5.2. Dossier de candidature

Ce dossier doit être dûment complété par le commerçant **ainsi que – le cas échéant –** par le designer/architecte principal intervenant dans le projet de conception / rénovation. Les candidats doivent s'engager sur l'honneur, sur la validité des informations fournies et sur le respect du règlement du concours.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des manquements, omissions ou erreurs que pourraient contenir le dossier de candidature.

5.3. Présentation du projet

Commerçant : joindre un texte synthétique présentant le contenu et les objectifs du projet soumis. Cette présentation sera complétée par un argumentaire répondant aux critères de sélection listés au paragraphe 2.2.

Architecte/designer, auteur du projet : description synthétique de la démarche de conception ainsi que des facteurs de différenciation du projet.

5.3.1. Supports visuels de présentation

Pour la bonne appréciation du jury, les pièces suivantes seront jointes au dossier :

- Le nouveau plan d'aménagement du commerce (si possible)
- Plusieurs photographies du commerce rénové. Dans la mesure du possible, des prises de vues **avant** la rénovation du commerce seront communiquées.

NB Ces photos pourront être reproduites ou diffusées par l'organisateur du Prix. Elles devront porter le nom du photographe (crédit photo) avec la mention « libre de droits d'auteur » ou le cas échéant, être accompagnées d'une licence signée par lui, autorisant l'organisateur du Prix à en faire usage, sans frais, sans limite territoriale et pour une durée de 5 ans.

6 Dispositions complémentaires

- Les documents de candidature transmis demeurent la propriété de l'organisateur du Prix.
- Le commerçant et l'architecte/designer candidats autorisent l'organisateur du Prix à publier et diffuser, quel que soit le support, les documents contenus au dossier, à des fins de promotion ou toutes autres fins reconnues par la loi, dans un délai de 5 ans après le Prix.
- La participation à ce Prix entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- En cas de nécessité, l'organisateur du Prix dispose de la faculté de suspendre, de modifier le calendrier ou d'annuler le Prix, sans que cela n'entraîne de sa part un quelconque dédommagement.

Le présent règlement peut être téléchargé sur le site web : www.parishopdesign.com

7_ Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à candidatures : **17 mars 2025**

Date limite de dépôt des dossiers : **31 mai 2025 pour les commerces et 30 juin pour les terrasses**

Présélection des finalistes : **juin 2025**

Sélection des lauréats par le jury : **septembre /octobre 2025**

Cérémonie de remise des Prix : **13 octobre 2025**